



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT

Téléphone : 04.71.63.85.42

Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 23 - DL/DP/NF – 722

Objet : Examen du projet de modification simplifiée
n°2 du PLU de MASSIAC

**Monsieur Le Président
Hautes Terres Communauté
4 rue Faubourg Notre Dame
15300 MURAT**

A l'attention de Madame DELPRAT Clémentine

Aurillac, le 30 octobre 2023

Monsieur Le Président,

Par courriel en date du 9 octobre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MASSIAC.

La commune de MASSIAC est incluse dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne" et "Cantal",
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Comté Tolosan", "Jambon d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Porc d'Auvergne", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
Par empêchement de la Déléguée Territoriale,
Le Délégué Territorial Adjoint,

Dominique LANAUD

Copie : DDT 15

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin

Site d'Aurillac – Village d'Entreprises

14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC

TEL : 04 71 63 85 42 - www.inao.gouv.fr